AVIS AU PUBLIC

COMMODO ET INCOMMODO

Conformément aux articles respectifs de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que les **demandes** et **décisions** ci-dessous ont été adressés à l'administration communale de Hesperange pour **affichage et publication**.

N° DU DOSSIER	DATE	DEM(1)	DÉC(2)	ITM(3)	ENV(4)	COM(5)	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	EMPLACEMENT	AFFICHAGE	
										DU	AU
1/2024/0170	17.01.24		X		X		MYLAR SPECIALTY FILMS LUXBG SA	Cessation d'activité d'un dépôt de plastique et d'un réservoir d'azote liquide (1/19/0047)	2, rue Général Patton à Contern	12.06.24	22.07.24
3A/2024/1461/174	29.03.24		X	X			COMAT LOCATION SA	Exploitation d'un appareil de levage mobile à éuipement interchangeable de marque Wacker	10, rue des Bruyères à Howald	12.06.24	22.07.24
3A/2024/2127/174	06.05.24		X	X			COMAT LOCATION SA	Exploitation d'un appareil de levage mobile à éuipement interchangeable de marque Manitou	10, rue des Bruyères à Howald	12.06.24	22.07.24
3A/2024/2087/176	23.04.24		X	X			DUPONT DE NEMOURS	Exploitation de huit ponts roulants Monorail	2, rue Général Patton à Contern	12.06.24	22.07.24
3A/2024/1868/176	22.04.24		X	X			COMAT LOCATION SA	Exploitation d'un appareil de levage mobile Liebherr T41-7-05S	2, rue Général Patton à Contern	12.06.24	22.07.24
3A/2024/1825/176	17.04.24		X	X			MPG SARL	Exploitation d'un monte escaliers pour le compte de M. Steffes Jean	177, rue Henri Entringer à Howald	12.06.24	22.07.24
1/2022/0545/155 rect.	08.09.23		X	X			Baltissimo Lux SA, AXS HOWALD 3, AXS HOWALD 5	Exploitation d'un immeuble à bureaux et installation de production de froid	20, bvd des Scillas à Howald	19.06.24	29.07.24
1/2023/0233/168	25.04.23		X	X			FROMAGERIE DE LUXEMBOURG	Transformation du lait, stockage de substances et mélanges classés et installations de production de	93, rue de Bettembourg à Fentange	19.06.24	29.07.24
3A/2024/2418/176	30.05.24		X	X			LME SARL	Exploitation d'un monte escaliers pour le compte de Mme. Harpes Weber	13, Rue de Hesperange à Itzig	19.06.24	29.07.24
3A/2024/2425/176	30.05.24		X	X			LME SARL	Exploitation d'un monte escaliers pour le compte de Mme. Buffadini Massari	18A, Allée de la Jeunesse Sacrifiée à Hesperange	19.06.24	29.07.24
3A/2024/2051/174	10.04.24		X	X			LOSCH IMPORT SARL	Exploitation d'une nacelle Linde E16C	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	19.06.24	29.07.24
3/2007/0084/178 Dérog.	19.01.24		X	X			FONDATION LETZEBUERGER KANNERSUERF	Dérogation relative à l'exploitation d'un établissement d'hébergement	9, Rue de Syren à Alzingen	26.06.24	05.08.24
1/2023/0628	30.11.23		X		X		PROXIMUS Luxembourg SA	Exploitation d'un site radiotechnique sur un pylône	7a, rue des Promenades à Itzig	03.07.24	12.08.24
1/2023/0582	26.10.23		X		X		MULLER PNEUS SARL	Exploitation d'un atelier et garage de réparation et d'entretien de véhicules et dépôt de	23, Rue d'Orchimont à Luxembourg	10.07.24	19.08.24
1/2024/0021	12.01.24		X		X		KUBISSIMO SARL	Modification du parking couvert et des installations de production de froid (1/05/0085)	1, Peternelchen à Howald	10.07.24	19.08.24
3A/2024/2259/174	15.05.24		X	X			COMAT LOCATION SA	Exploitation d'une potence Vetter type MOP12-PRE3, 2-4-5	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	10.07.24	19.08.24
3A/2024/2593/166	14.06.24		X	X			CRECHE BEIM KLENGE FUUSS	Modification d'une crèche	5, rue Théodore Speyer à Howald	17.07.24	26.08.24
1/2023/0582/157	26.10.23		X	X			PNEUS MRECHES SARL	Exploitation d'un atelier et garage de réparation et d'entretien de véhicules et dépôt de	23, Rue d'Orchimont à Luxembourg	17.07.24	26.08.24

DOSSIERS DE DEMANDE

Pour les **établissements des classes 1 et 2**, l'affichage des avis indiquant l'objet de la demande d'autorisation doit avoir lieu simultanément à la **maison communale** et, de manière bien apparente, à l'**emplacement où l'établissement est projeté**.

A dater du jour de l'affichage, le dossier de demande est déposé pendant une période de **15 jours** au service technique communal (bureau E5) et pourra y être consulté pendant ce délai par tous les intéressés. A l'expiration du délai d'affichage, le bourgmestre ou son délégué recueille les observations écrites et procède à une enquête de commodo et incommodo, dans laquelle sont entendus tous les intéressés qui se présentent. Il est dressé procès-verbal de cette enquête.

Les **établissements des classes 3, 3A et 3B** sont soumis à l'autorisation des ministres, **sans** qu'il y ait lieu de recourir à la **procédure d'affichage et publication** de la demande d'autorisation.

NOTIFICATIONS D'UNE DÉCISION / ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Le public est informé des **décisions** en matière d'établissements classés par affichage à la **maison communale** pendant **40 jours** tandis qu'elles ne sont **pas** affichées à l'**emplacement où l'établissement est projeté**.

Un **recours** pourra être introduit devant le **Tribunal Administratif** qui statuera en dernière instance et comme juge de fond. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de **40 jours**. Ce délai commence à courir à l'égard du demandeur de l'autorisation à dater de la notification de la décision et vis-à-vis des autres intéressés à dater du jour de l'affichage de la décision.

Pendant toute la durée de l'exploitation d'un établissement, une copie des autorisations est conservée à la commune et peut y être consultée librement.

ADMINISTRATION COMMUNALE HESPERANGE

Hesperange, le 19 juillet 2024
Pour le Collège Echevinal

Le Bourgmestre,

Marc LIES